

EU Transparency Register Id. No: 8900132344-29

Avis du CC EOS sur le Pacte de l'UE de l'océan

13 mars 2025

Contexte

En juillet 2024, la présidente von der Leyen a annoncé l'élaboration d'un Pacte européen de l'océan dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission européenne (2024-2029)¹. Il s'agit d'une initiative stratégique visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques de l'UE relatives aux océans. Reconnaissant le rôle vital de l'océan dans la régulation du climat, la sécurité alimentaire, l'énergie propre et la croissance économique, le Pacte de l'océan cherche à aligner les cadres de gouvernance, à soutenir l'économie bleue durable et à renforcer le leadership mondial de l'UE en matière de conservation marine. S'attaquant aux politiques fragmentées, l'initiative devrait intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales, garantissant ainsi que toutes les parties prenantes - des communautés côtières aux décideurs politiques en passant par le secteur de la pêche - participent à l'élaboration d'un secteur maritime résilient et compétitif. Le pacte de l'océan devrait être présenté sous la forme d'une communication de la Commission au deuxième trimestre du 2025 et s'appuiera sur les stratégies existantes de l'UE, notamment la Politique Commune de la Pêche et le cadre de l'économie bleue durable. Grâce à des consultations et à une collaboration intersectorielle, l'initiative vise à établir une vision unifiée de la gouvernance des océans, en conciliant les besoins de conservation et les opportunités économiques dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution rapide. Dans cette perspective, la Commission européenne a lancé un [appel à contributions](#) afin de recueillir les points de vue des parties prenantes sur cette initiative.

Le CC EOS remercie le commissaire Kadis de lui avoir donné l'occasion de participer à la table ronde de haut niveau « Dialogue sur la pêche et les océans : contribuer à l'élaboration du Pacte européen de l'océan » le 21 février 2025 et de contribuer à cette réunion en fournissant une déclaration consensuelle (lien vers). Les membres ont toutefois été surpris de constater l'absence manifeste du secteur de la pêche lors de la troisième journée des Journées européennes de l'océan, lors des « Dialogues sur la pêche et les océans ». Avec son objectif déclaré de rassembler « des perspectives diverses pour favoriser les discussions collaboratives, partager des idées et développer des stratégies réalisables pour aider à concevoir le Pacte européen de l'océan », il est difficile de comprendre pourquoi le secteur n'a pas été invité à participer directement aux discussions de la journée. Les CC apprécient l'opportunité de contribuer à façonner cette initiative par le biais de la consultation publique et sont reconnaissants de la prolongation du délai qui leur a été accordé en raison de leur processus décisionnel consensuel. Cependant, la consultation directe des membres des CC lors de l'une des nombreuses réunions plénières organisées par les 11 CC au printemps 2025 aurait dû constituer un élément essentiel de la consultation sur la conception de cette initiative.

¹ https://commission.europa.eu/document/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_en

Introduction

Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de conseiller la Commission européenne sur des aspects clés du Pacte européen de l'océan, en mettant l'accent sur la gestion durable des pêches. À la lumière des défis environnementaux et socio-économiques pressants, le CC EOS met en avant les recommandations suivantes pour s'assurer que le Pacte de l'océan produise des résultats efficaces et équilibrés pour les écosystèmes marins, les pêcheries et les communautés côtières.

Messages clés

1. Le pacte de l'océan devrait aller au-delà des approches de gestion fragmentées et sectorielles et **adopter un modèle de gouvernance intégré et inclusif, multi-espèces et multisectoriel**.
2. Le pacte de l'océan devrait **promouvoir une approche efficace de la gestion écosystémique** qui tienne compte de toutes les pressions exercées sur les environnements marins, y compris les activités terrestres et les effets du changement climatique. Le pacte devrait encourager les **stratégies de gestion adaptative** fondées sur l'évolution des données scientifiques afin de garantir une conservation équilibrée et une utilisation durable des ressources marines.
3. Le pacte de l'océan doit veiller à ce que l'économie bleue se développe de manière durable, en reconnaissant le **rôle du secteur de la pêche dans la sécurité alimentaire européenne**.
4. Les politiques doivent faciliter l'innovation et l'investissement dans des pratiques de pêche à faible impact, à faible émission de carbone et à haut rendement. Les produits de la mer européens doivent être valorisés et les normes élevées de la flotte de pêche européenne doivent être reconnues dans le cadre du pacte de l'océan.
5. Le Pacte de l'océan devrait **soutenir l'amélioration de la collecte, du partage et de la coordination des données** entre les États membres afin d'améliorer l'élaboration de politiques éclairées et l'innovation dans le secteur de la pêche. Le financement de la recherche scientifique, garantissant des ressources adéquates pour les projets et le capital humain, devrait être une priorité.
6. Le pacte de l'océan doit renforcer les cadres politiques qui **garantissent la résilience socio-économique** en reconnaissant l'importance culturelle et économique de la pêche. Les mécanismes de soutien, notamment l'aide financière et les programmes de formation, doivent être développés pour aider les pêcheurs et les entreprises côtières à s'adapter aux changements de l'environnement et du marché.
7. Il est nécessaire de continuer à soutenir les conseils consultatifs afin de s'assurer qu'ils ont la capacité de contribuer efficacement à l'avenir de la gouvernance de la pêche dans l'UE.

Casser les silos - une gouvernance intégrée et holistique des océans

Le pacte de l'océan devrait aller au-delà des approches de gestion fragmentées et sectorielles et adopter un modèle de gouvernance intégré et inclusif, multi-espèces et multisectoriel. La prise de décision en collaboration devrait être renforcée afin de garantir une élaboration cohérente des politiques qui tienne compte des interdépendances des secteurs marins. Plusieurs politiques et initiatives de l'UE devraient renforcer la cohérence et l'interconnexion, telles que la directive-cadre stratégie milieu marin (DCSMM), la planification de l'espace maritime (PEM), la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie pour une économie bleue durable, la loi de l'UE sur la restauration de la nature et le plan d'action pour le milieu marin. Dans cette perspective, les objectifs de conservation inscrits dans ces politiques/initiatives doivent intégrer les besoins humains afin de promouvoir la résilience des écosystèmes et des communautés. En outre, l'alignement entre les cadres plus larges de gouvernance des océans de l'UE et les engagements internationaux, y compris le cadre mondial pour la biodiversité et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, devrait être renforcé par le biais du pacte pour l'océan.

L'article 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) fait de la pêche une compétence exclusive de l'UE. Toutefois, les États membres détiennent une compétence exclusive sur d'autres secteurs de l'économie bleue, ce qui peut entraîner des conflits et des divergences entre les différents États membres en ce qui concerne la mise en œuvre et l'établissement des priorités. Un défi majeur à cet égard est la question croissante de la pression spatiale, car un nombre croissant de secteurs maritimes se disputent un espace limité en mer. En raison d'une gouvernance fragmentée et d'un chevauchement des compétences, les pêcheurs subissent une perte importante de zones de pêche au profit d'autres utilisateurs marins, en particulier l'industrie extractive, ce qui a un impact sur la durabilité écologique et socio-économique. Pour assurer la résilience des écosystèmes marins, des communautés côtières et de la sécurité alimentaire européenne, l'approche holistique et cohérente promue par le Pacte de l'océan doit s'attaquer activement à la pression spatiale, reconnaître les « droits des pêcheurs à pêcher » et équilibrer la répartition spatiale des activités maritimes.

Le Pacte de l'océan vise une approche holistique et cohérente des politiques océaniques, en vue, entre autres, de stimuler la compétitivité. Conformément à cette ambition, il est important que les initiatives européennes garantissent une concurrence équitable entre les différentes catégories de produits de la mer. Par conséquent, le CC EOS soutient une approche globale qui préserve l'environnement et les communautés côtières. Dans la mesure où l'UE promeut la durabilité dans les forums internationaux et a de fortes ambitions environnementales pour ses pêcheurs, elle doit donc utiliser tous les outils disponibles, y compris ceux assurant un cadre de concurrence équitable entre les produits européens et les produits importés.

Vers une gestion basée sur les écosystèmes (EBM)

Le pacte de l'océan devrait promouvoir une approche efficace de la gestion écosystémique qui tienne compte de toutes les pressions exercées sur les environnements marins, y compris les activités terrestres et les effets du changement climatique. Le pacte devrait encourager les stratégies de gestion adaptative fondées sur l'évolution des données scientifiques afin de garantir une conservation équilibrée et une utilisation durable des ressources marines. Cela s'inscrit dans le droit fil de l'article 2.b de l'Accord de Paris, qui met l'accent sur le renforcement de la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et sur la promotion de la résilience climatique ainsi qu'un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire.

Le CC EOS reconnaît que de nombreuses pressions s'exercent sur le milieu marin, par exemple le changement climatique, la pollution et d'autres conséquences des activités humaines. Collectivement, elles constituent une menace synergique pour les écosystèmes marins et leur capacité à fournir des services tels que la production alimentaire et l'atténuation de l'impact climatique. Il est essentiel de garantir une pêche durable, notamment en fixant des possibilités de pêche conformes aux meilleurs avis scientifiques disponibles et en tenant compte de la dynamique des écosystèmes, afin de maintenir et de restaurer des écosystèmes sains et productifs qui résistent à d'autres facteurs de stress tels que le changement climatique.

Le CC EOS recommande que le Pacte de l'océan prenne en considération les définitions de la gestion basée sur les écosystèmes fournies par le CIEM et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui prennent en compte la dimension humaine et socio-économique de cette approche et impliquent une forte participation des parties prenantes. Le CC convient que, lors de l'élaboration d'avis sur la pêche, le fait de se concentrer exclusivement sur la pression de pêche ne permettra pas d'obtenir les effets escomptés d'une gestion durable à long terme. Au contraire, en prenant en compte toute la complexité des écosystèmes marins, ainsi que l'impact cumulatif des pressions et des mesures d'atténuation, il sera possible d'atteindre une viabilité à long terme pour le secteur et l'environnement marin. Par conséquent, les avis scientifiques doivent incorporer des données provenant de l'ensemble de l'écosystème, y compris des données socio-économiques et relatives au changement climatique, si possible. L'approche écosystémique peut répondre au besoin critique d'une approche de gestion plus efficace et holistique. À cet égard, le CC EOS souligne les avancées significatives réalisées tout au long du processus WKIRISH. Plus précisément, le CC recommande que les points de référence de mortalité par pêche (FECO) basés sur l'écosystème soient incorporés en tant qu'option dans le tableau des scénarios de capture pour chaque stock, sous réserve d'une évaluation analytique complète.

Enfin, le CC souhaite confirmer un point spécifique sur le changement climatique, en conseillant que la fixation des possibilités de pêche prenne en compte les changements possibles dans la composition des captures en raison de la migration des stocks et d'espèces nouvelles et envahissantes, non seulement dans le Nord-Ouest de l'Europe, mais aussi dans l'ensemble des eaux de l'UE.

Encourager une économie bleue durable et résiliente

Le pacte de l'océan doit veiller à ce que l'économie bleue se développe de manière durable, en reconnaissant le rôle du secteur de la pêche dans la sécurité alimentaire européenne. Les politiques doivent faciliter l'innovation et l'investissement dans des pratiques de pêche à faible impact, à faible émission de carbone et à haut rendement. Les produits de la mer européens devraient être valorisés et les normes élevées de la flotte de pêche européenne reconnues par le biais du pacte de l'océan. La sensibilisation aux bienfaits des produits de la mer est cruciale pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux liés à la faim, à la nutrition et aux moyens de subsistance durables. En effet, les produits de la mer fournissent des nutriments vitaux, soutiennent des millions de moyens de subsistance et contribuent à la santé des écosystèmes, offrant ainsi une voie vers la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale.

Comme le souligne l'avis conjoint du CC EOS et du NSAC sur les aspects sociaux dans les pêcheries à partir de décembre 2022 ([lien](#)), lorsque les gestionnaires des pêches prennent en compte les dimensions sociales et économiques, ils ont tendance à se concentrer uniquement sur l'emploi et les revenus et à négliger de nombreux autres aspects importants qui pourraient contribuer à la fois à la durabilité environnementale, sociale et économique des secteurs de la pêche commerciale et de la pêche récréative. Ces aspects comprennent, entre autres, l'éducation et la santé, les conditions de travail et de vie des pêcheurs, la sécurité à bord, la parité hommes-femmes et les considérations relatives au vieillissement de la main-d'œuvre. Bien que toutes les questions ne soient pas pertinentes ou ne doivent pas être abordées dans chaque discussion, le pacte de l'océan devrait encourager une évaluation appropriée de l'impact des mesures proposées, qui comprendrait non seulement des discussions sur les prix du poisson et les revenus, mais aussi des discussions sur les aspects sociaux pertinents.

Le pacte de l'océan doit renforcer les cadres politiques qui garantissent la résilience socio-économique en reconnaissant l'importance culturelle et économique de la pêche. Les mécanismes de soutien, notamment l'aide financière et les programmes de formation, doivent être développés pour aider les pêcheurs et les entreprises côtières à s'adapter aux changements de l'environnement et du marché.

Renforcer la connaissance des océans

Le Pacte de l'océan devrait soutenir l'amélioration de la collecte, du partage et de la coordination des données entre les États membres afin d'améliorer l'élaboration de politiques éclairées et l'innovation dans le secteur de la pêche. La Commission devrait investir dans des initiatives qui améliorent la disponibilité des données en temps réel pour la gestion des pêches, la surveillance de l'environnement et la résilience climatique. Pour renforcer la confiance dans les décisions de gestion, le CC EOS recommande de renforcer la collecte de données en améliorant les mécanismes de collecte et d'utilisation des données provenant des navires. Cela permettrait de combler le fossé entre les avis scientifiques et les réalités du terrain.

En outre, l'élargissement des initiatives science-industrie peut favoriser la collaboration et promouvoir la compréhension mutuelle.

Le pacte de l'océan devrait donner la priorité au financement de la recherche scientifique, en garantissant des ressources adéquates pour les projets et le capital humain. Des investissements plus importants sont nécessaires dans les disciplines des sciences marines pour combler les lacunes critiques en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne l'évaluation des stocks de pêche, la dynamique des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique. L'UE devrait faciliter les collaborations transfrontalières en matière de recherche () et les accords de partage de données afin de maximiser l'efficacité des investissements scientifiques.

La collecte et la qualité des données doivent être traitées en priorité, car elles posent de défis à l'établissement de mesures de gestion efficaces. Dans certains cas, les pêches ne sont pas entièrement documentées, ce qui affecte les décisions de gestion concernant les métiers, les espèces et les habitats qui ont le plus besoin d'être pris en considération en ce qui concerne la biodiversité et les actions ciblées. Il est essentiel de disposer d'une base scientifique solide pour atteindre des objectifs équilibrés dans les trois piliers de la durabilité, ce qui permettra à la fois de mieux protéger les écosystèmes menacés et d'assurer la prospérité et la compétitivité du secteur européen de la pêche.

Au cours des 20 dernières années, les CC ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de la pêche de l'UE en fournissant des conseils axés sur les parties prenantes et en élaborant des processus de consensus. La Commission devrait intégrer davantage l'expertise des CC dans les structures de prise de décision, en renforçant leur rôle dans le rapprochement des intérêts de la science, de la politique, du secteur de la pêche et de la société civile. Le CC EOS encourage la poursuite du soutien aux CC afin de garantir leur capacité à contribuer efficacement à l'avenir de la gouvernance de la pêche de l'UE.

Relier la Politique Commune de la Pêche (PCP) et le Pacte pour l'Océan

La Commission devrait clarifier l'interconnexion entre le pacte de l'océan et la PCP. Elle doit veiller à ce que la PCP évolue en fonction des données scientifiques et des réalités socio-économiques, afin de garantir une pêche durable tout en préservant la compétitivité des flottes de l'UE. La PCP doit faire preuve de souplesse pour répondre aux nouveaux défis, tels que les modifications des stocks dues au climat et les progrès technologiques. Une approche équilibrée est nécessaire pour aligner les objectifs de conservation sur le bien-être socio-économique des régions dépendantes de la pêche et sur la sécurité alimentaire. Le CC EOS se penchera sur la PCP dans le cadre de la consultation spécifique sur la question.

Le Pacte de l'océan s'appuiera sur les fondements posés par le paquet de mesures "Pêche et océans".

Cette désignation fait référence aux communications de la CE de février 2023, et en particulier au plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins à l'appui d'une pêche durable et résiliente. Le CC EOS a fourni des avis détaillés sur le plan d'action en décembre 2021 ([lien](#)) et en août 2023 ([lien](#)), soulignant plus particulièrement :

- Un manque de cohérence entre les ambitions de la politique alimentaire de l'UE et ses objectifs de conservation, qui relègue au second plan le rôle clé de la pêche en termes de sécurité alimentaire et d'avantages socio-économiques.
- La nécessité de garantir l'application d'une approche holistique de la gestion des écosystèmes marins, en prenant en considération toutes les sources de perturbation de l'environnement et/ou des espèces.
- Priorité à des stratégies de gestion des bassins maritimes adaptées et développement avec la participation des acteurs locaux pour s'assurer que les mesures proposées sont utiles et efficaces.
- L'absence de possibilités de financement claires et de mise à disposition de ressources financières très importantes, qui sont particulièrement nécessaires pour assurer une transition équitable pour le secteur de la pêche.
- Les mécanismes de financement existants doivent être plus flexibles afin de permettre une répartition plus efficace des fonds entre les États membres.
- Dans le cadre du lien entre le Pacte sur l'océan et la PCP, les relations avec les pays tiers constituent également un aspect important. En particulier pour le CC EOS, il est important à cet égard de prendre en compte la révision en 2026 de certaines parties de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni.

Reconnaître les effets positifs des conseils consultatifs (CC)

Au cours des 20 dernières années, les CC ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de la pêche de l'UE en fournissant des conseils aux parties prenantes et en établissant des processus de consensus.

Des conseils précieux et une législation saine ne peuvent émerger que grâce aux synergies résultant d'un engagement et d'un contact continu avec les parties prenantes. Les CC sont les mieux placés pour créer de telles synergies et pour fournir des avis équilibrés basés sur le compromis, étant donné leur composition diversifiée comprenant l'ensemble des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture (de la prise/récolte à la transformation, au commerce, à la vente au détail et à l'exportation) ainsi que d'autres groupes d'intérêts, y compris les ONG environnementales et autres. Ce travail de collaboration apporte une valeur ajoutée aux contributions soumises par les organisations individuelles. Les CC ont récemment partagé leur point de vue sur la façon d'inciter la visibilité des CC et d'améliorer encore leur contribution aux parties prenantes dans une lettre à la Commission soumise le 23 décembre 2023 ([lien](#)).

Le Pacte de l'océan devrait mettre l'accent sur une plus grande intégration de l'expertise des CC dans les structures de prise de décision, en renforçant leur rôle dans le rapprochement des intérêts de la science, de la politique, du secteur de la pêche et de la société civile. Le CC EOS encourage vivement la poursuite du soutien aux CC afin de garantir leur capacité à contribuer efficacement à l'avenir de la gouvernance de la pêche dans l'UE.

Conclusion

Le CC EOS exhorte la Commission européenne à veiller à ce que le Pacte pour l'océan soit une approche holistique, scientifique et inclusive de la gouvernance des océans, en équilibrant les objectifs de conservation et de développement durable. En renforçant la collaboration, en investissant dans la recherche et en garantissant la résilience des communautés côtières, l'UE peut montrer la voie en matière de gestion durable des ressources marines. Le CC EOS reste déterminé à soutenir la Commission dans la réalisation de ces objectifs et se tient prêt à apporter son expertise et ses recommandations.

En guise de commentaire final, le CC EOS est fermement convaincu que cette approche holistique doit pleinement prendre en compte les complexités du Brexit. La gestion conjointe des stocks n'est qu'un aspect essentiel pour les membres de ce CC. L'harmonisation de l'approche de l'UE et du Royaume-Uni non seulement en matière de gestion des pêches, mais aussi, et surtout, en matière de gestion de l'environnement et de mise en œuvre d'un niveau de protection à travers ces frontières invisibles, est essentielle pour garantir que les eaux de l'UE et les eaux adjacentes reçoivent la reconnaissance et la valeur qu'elles méritent.

- FIN -